

Conseil communautaire
Séance du 19 janvier 2023

Délibération

N° 2023_01_12

**AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DU
MARCHÉ FORMALISÉ DE SERVICES "DECHETTERIE : ENLEVEMENT, TRANSPORT ET
TRAITEMENT" - (MARCHÉ 2023-03-SD)**

Le marché relatif à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets issus des déchetteries de la CCYN ainsi que des plateformes d'apports volontaires situées sur le territoire de la CCYN s'achèvera au 30 juin 2023.

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation afin d'assurer la continuité du service.

L'estimation prévisionnelle du prochain marché, d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois, est de 1 400 000 € HT.

Compte-tenu du montant du marché, et afin de pouvoir conclure les présents marchés dans les meilleurs délais, il convient de faire application de l'Article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique : « Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre ».

En procédant ainsi, le Président se trouvera en mesure, après attribution des marchés par la Commission d'appel d'offres, de signer les marchés avec les prestataires retenus à l'issue des délais prévus par la réglementation, et d'informer les autres candidats dont la candidature ou l'offre aura été rejetée par ladite commission.

Le titulaire du marché devra réaliser les prestations suivantes :

- Chargement des déchets stockés en vrac sur les déchetteries et les plateformes d'apports volontaires.
- Enlèvement et transport des déchets en provenance des déchetteries et des plateformes d'apports volontaires vers les sites de traitement.
- Pesée des déchets.
- Traitement des déchets dans des centres autorisés.

Le marché sera décomposé en 3 lots :

- lot n° 1 : Déchets verts, déchets bois et gravats.

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 02 FEV. 2023

ID : 076-247600620-20230119-DEL20230112-DE

- lot n° 2 : Encombrants, incinérables, plâtres, cartons, ferrailles et batteries.
- lot n° 3 : Déchets Diffus Spécifiques.

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués dans le bordereau des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le jugement des offres sera effectué sur la base des critères suivants :

Lot n° 01 : Déchets verts, déchets bois et gravats :

- Critère n° 1 : Prix (70%)
- Critère n° 2 : Valeur Technique (30%)

Lot n° 02 : Encombrants, incinérables, plâtres, cartons, ferrailles et batteries :

- Critère n° 1 : Prix (40%)
- Critère n° 2 : Recette (20%)
- Critère n° 3 : Recette plancher (10%)
- Critère n° 4 : Valeur technique (30%)

Lot n° 03 : Déchets Diffus Spécifiques :

- Critère n° 1 : Prix (70%)
- Critère n° 2 : Valeur Technique (30%)

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Ayant entendu l'exposé de Mme Virginie BLANDIN, Vice-présidente,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : unanimité

1. – D'autoriser Monsieur Le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert « Déchetteries : Enlèvement, Transport et Traitement », à signer les marchés à l'issue de la procédure avec les candidats qui auront été retenus par la Commission d'appel d'offres et tout document s'y rapportant.

2. – D'autoriser Monsieur Le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché.

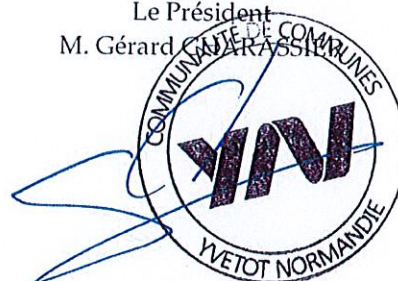
Paraphe : _____

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Claude BELLIN



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Étaient présents (35) :

M. Didier TERRIER,
Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
M. Louis EUDIER,
M. Éric CARPENTIER,
M. Éric RENÉE,
M. Lionel GAILLARD,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Mario DEMAZIERES,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,
M. Francis ALABERT
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
Mme Lorena TUNA
Arrivée à 19h05, q. n° 00,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS,
M. Laurent BENARD

Étaient représentés (5) :

M. Alain LOPEZ
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
M. Pascal LEBORGNE
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

Mme Nathacha BLY
Représentée par M. Jacques CAHARD,
M. Florian LEMAIRE
Représenté par Mme Herléane SOULIER,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (5) :

Mme Catherine MAILLOT,
M. Jean-Louis LUC,
Mme Céline DAMBRY,
Mme Sandrine NORDET,
M. Arnaud MOUILLARD

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

S²LOW

ID : 076-247600620-20230119-DEL20230112-DE